



Le cégep, une force d'avenir pour le Québec

**POUR UN VÉRITABLE PARTENARIAT
EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Mémoire de la Fédération des cégeps
à la commission parlementaire sur la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités**

**POUR UN VÉRITABLE PARTENARIAT
EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Mémoire de la Fédération des cégeps
à la commission parlementaire sur la qualité,
l'accessibilité et le financement des universités**

Recherche et rédaction

Viviane Fiedos

Soutien à la recherche

Olenka Brynczka

Lucie Varin

Travaux de secrétariat

Julie Desormeaux

Geneviève Lamoureux

Révision linguistique

Rolande LeBlanc Vadeboncœur

Christian Van Nuffel

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Premier trimestre 2004
ISBN 2-89100-129-X
PA 48-04

Fédération des cégeps
500, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec) H2P 1E7
Téléphone : (514) 381-8631
Télécopieur : (514) 381-2263
Adopté par le conseil d'administration le 19 janvier 2004 et par
l'assemblée générale de la Fédération des cégeps le 21 janvier 2004
© Fédération des cégeps

Ce mémoire a été préparé par un comité de travail, présidé par M. François Allard, directeur général du Collège Montmorency, et composé des personnes suivantes :

M. Bernard Demers
Directeur général
Cégep de Granby Haute-Yamaska

M. Robert Ducharme
Directeur des études
Cégep de Saint-Jérôme

M. Gaston Faucher
Directeur des études
Collège François-Xavier-Garneau

M^{me} Nicole Lafleur
Directrice générale
Cégep de Lévis-Lauzon

M. Allister Thorne
Directeur des études
John Abbott College

M^{me} Viviane Fiedos
Directrice des affaires éducatives et de la recherche
Fédération des cégeps

M^{me} Isabelle Laurent
Conseillère en recherche et développement
Fédération des cégeps

M^{me} Olenka Brynczka
Conseillère en recherche et développement
Fédération des cégeps

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
1. UNIVERSITÉS ET CÉGEPS, PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	9
2. L'ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CONDITION DE PROGRÈS INDISPENSABLE DANS UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR	13
2.1. Une responsabilité partagée	14
2.2. Accroître l'accès aux études universitaires	15
3. UN POTENTIEL DE COLLABORATION INESTIMABLE POUR TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC	21
3.1. Universités et cégeps, pôle d'enseignement supérieur	22
3.2. La recherche, domaine de réseautage par excellence	24
4. POUR UN ARRIMAGE DE GRANDE QUALITÉ	27
4.1. Du DEC au baccalauréat, un véritable parcours 2 + 3 = 5	27
4.2. Réussite et persévérance scolaire, un autre défi conjoint	29
4.3. « Perspective de complémentarité » en formation continue : l'urgence de passer enfin à l'action	31
4.4. Une dimension internationale à partager	34
5. LE FINANCEMENT ADÉQUAT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE	37
5.1. Un problème de financement	37
5.2. Des possibilités de plus grande efficacité	38
CONCLUSION	41
SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS	43
ANNEXE	
La Fédération des cégeps : la force d'un réseau	47
SOURCES DOCUMENTAIRES	49

INTRODUCTION

La qualité et l'accessibilité des études universitaires font partie depuis toujours des préoccupations des cégeps. Ces derniers, en effet, appartiennent au même réseau que les universités, celui de l'enseignement supérieur, dont ils constituent pour les étudiants – ceux du secteur préuniversitaire comme ceux du secteur technique – la porte d'entrée ou la première étape. Ayant pour mission à la fois de garantir l'accès et de préparer aux études universitaires, les cégeps accordent une grande importance à l'évolution de l'université, à laquelle ils souhaitent contribuer pour favoriser l'excellence de la formation et l'harmonisation des programmes et des parcours scolaires, de l'entrée au cégep à l'obtention du baccalauréat.

La commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités leur apparaît donc comme une occasion particulièrement favorable, compte tenu de leur propre réflexion, d'exprimer leur vision actuelle de l'ordre universitaire et des liens de plus en plus structurels qui doivent exister avec l'ordre collégial. Le *Plan de développement du réseau collégial public* qu'ils ont publié l'an dernier trace en effet, pour les trois à cinq prochaines années, des pistes d'avenir dont plusieurs portent sur la consolidation du partenariat cégeps-universités, et même sur de nouvelles manières de l'envisager pour garantir l'accessibilité et la qualité des études supérieures.

La Fédération des cégeps, qui regroupe les 48 collèges publics du Québec¹, a déjà présenté ce plan aux universités et échangé avec plusieurs de leurs représentants. Par les questions qu'il pose, le *Document de consultation* préparé pour cette commission parlementaire permet d'approfondir certaines propositions et de poursuivre ce dialogue, avec les universités et avec tous les partenaires que l'enseignement supérieur concerne, au premier rang desquels le gouvernement lui-même. Sachant qu'un *forum de consultation* sur les cégeps aura lieu d'ici quelques mois, la Fédération considère cette commission parlementaire, à laquelle elle est heureuse de participer, comme la première partie d'une réflexion collective d'ensemble sur l'évolution de l'enseignement supérieur. Les débats devront se poursuivre au printemps prochain, permettant au Québec de renforcer, à l'issue de tous ces travaux, un système d'enseignement supérieur déjà de très grande qualité.

Dans ce mémoire, la Fédération fera référence au fur et à mesure aux questions du *Document de consultation* auxquelles il lui a semblé particulièrement essentiel de répondre. Les cinq chapitres qui le composent traiteront successivement de la mission commune des cégeps et des universités, de l'accessibilité à l'enseignement supérieur, du potentiel de collaboration des universités et des cégeps, de la qualité de l'enseignement supérieur, liée à l'arrimage de la formation collégiale et de la formation universitaire, enfin du financement des collèges et des universités, la notion d'efficience, sous-jacente à toutes les opérations de *réingénierie* entreprises par le gouvernement, étant constamment présente dans l'ensemble de nos propositions.

¹ Voir, en annexe, la description de sa mission.

1. UNIVERSITÉS ET CÉGEPS, PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Comment assurer la pleine contribution des universités au développement de notre société? (Question 1)

Le *Document de consultation* préparé pour la *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités* affirme que le gouvernement souhaite, plutôt que d'avancer des hypothèses ou des scénarios précis, un « débat large et ouvert » sur le réseau universitaire. Il situe clairement, toutefois, la vision gouvernementale à l'égard du rôle et de la place du réseau universitaire dans la société québécoise :

« En mettant l'accent sur la qualité de la formation supérieure, les universités concourent au développement de la société québécoise. Dans leur environnement immédiat, elles participent à la vitalité de leur milieu. Elles contribuent puissamment à inscrire la société québécoise parmi les économies avancées en favorisant *l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude*. De plus, les établissements universitaires renforcent la cohésion sociale et facilitent le partage de valeurs communes liées à l'acquisition et à la transmission des connaissances². »

Il ajoute un peu plus loin, à propos de leur mission :

« Si elles ne sont pas les seules intervenantes dans le processus de déploiement du savoir, les universités contribuent sans conteste au développement du capital humain, lequel représente un des atouts majeurs des sociétés démocratiques et des économies avancées. Par leur mission, les universités détiennent l'une des clés de l'accès à la société des connaissances. Elles sont responsables de la formation d'une main-d'œuvre qualifiée de haut niveau et leurs activités de recherche nourrissent le développement des connaissances. Elles favorisent la création dans les œuvres culturelles et artistiques, elles réunissent les conditions propices à l'innovation, elles exercent un rôle reconnu dans le développement local et régional et elles assurent notre participation aux circuits internationaux du savoir³. »

Cette description rend tout à fait justice, du point de vue de la Fédération des cégeps, à la qualité du réseau universitaire québécois, sans lequel le Québec n'aurait pu accomplir les immenses progrès économiques, culturels et sociaux qui ont été les siens ces 40 dernières années. Les « exigences de la mission universitaire » sont déjà très élevées et le Québec peut être fier de ses universités — ce qui transparaît dans le *Document de consultation*.

² Ministère de l'Éducation, *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, Document de consultation*, Québec, décembre 2003, p. 1.

³ *Ibid.*, p. 3.

Il manque toutefois, dans ce *Document* et dans cette description, un élément de perspective essentiel dont la prise en compte aurait souligné d'emblée à quel point le Québec est bien outillé pour « viser haut » : l'enseignement supérieur, au Québec, est le fait de deux forces complémentaires, celle des universités et celle des cégeps, dont l'action conjuguée assure le développement. Cette caractéristique – de plus en plus fréquente dans d'autres systèmes nord-américains⁴ – aurait dû être soulignée et présente tout au long du *Document de consultation*.

Une mission commune

La Fédération des cégeps regrette cette absence de perspective, qu'elle avait déjà soulignée il y a quatre ans dans son avis sur le projet de politique des universités⁵. Absence d'autant plus surprenante que la version finale de la *Politique québécoise à l'égard des universités* affirme précisément, dans son orientation sur la performance du réseau universitaire :

« L'arrimage entre les universités et les cégeps s'impose tout spécialement. Il contribuera à intégrer davantage leurs formations, préuniversitaire et universitaire, mais aussi technique et universitaire, ainsi que les activités de recherche, et il permettra d'établir des modes de collaboration fructueux entre les deux ordres d'enseignement⁶. »

Tous les grands débats qui ont eu lieu depuis dix ans sur le système d'éducation québécois ont identifié cet arrimage comme une des voies les plus prometteuses pour accroître la qualité de l'enseignement. Ce fut le cas notamment en 1993, avec la réforme de l'enseignement collégial, qui a situé clairement les programmes préuniversitaires collégiaux comme la première partie d'un cycle de 5 ans conduisant à l'obtention d'un baccalauréat⁷. Les deux réseaux se sont alors mis à travailler ensemble, au sein du Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES), à la révision et à l'élaboration des programmes préuniversitaires, et des projets d'expérimentation de nouveaux programmes (*Sciences, Lettres et Arts*, par exemple) ou de programmes révisés (*Sciences humaines, Sciences de la nature*) ont réuni des collèges et des universités.

Ce fut le cas encore en 1995 et en 1996, avec les États généraux sur l'éducation. Dans son *État de situation*⁸, la Commission des États généraux soulignait que « le collégial préuniversitaire ne se justifie pas autrement qu'en relation avec l'université », pour conclure ensuite, dans son rapport final⁹, qu'un des grands défis du Québec est de « mieux répondre à un enseignement supérieur de

⁴ Plus du tiers des collèges communautaires américains, par exemple, offrent des programmes préuniversitaires de deux ans. Arthur Cohen, « Les *Community Colleges* ont le vent en poupe », *La société américaine*, revue électronique du Département d'État américain, juin 2002.

⁵ *Position de la Fédération des cégeps sur le projet d'énoncé de politique à l'égard des universités*, Montréal, novembre 1999.

⁶ Ministère de l'Éducation, *Pour mieux assurer notre avenir collectif*, Politique québécoise à l'égard des universités, Québec, 2000, p. 29.

⁷ Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, *Des collèges pour le XXI^e siècle*, Québec, avril 1993, p. 21 et 22.

⁸ Commission des États généraux sur l'éducation, *Exposé de la situation*, Québec, 1996.

⁹ Commission des États généraux sur l'éducation, *Rapport final*, Québec, automne 1996.

masse » et qu'une des solutions pour ce faire est de mieux harmoniser les programmes collégiaux avec ceux de l'université et de « favoriser la poursuite d'études techniques en aménageant des passerelles avec l'université ». Une voie que le gouvernement a explicitement retenue dans son plan d'action ministériel, *Prendre le virage du succès*, publié en 1997¹⁰.

Comment se fait-il que ce concept d'appartenance conjointe à l'enseignement supérieur, désormais inscrit dans le projet universitaire québécois, ne soit jamais évoqué dans le *Document de consultation*, ni lorsqu'il est question d'accessibilité, ni lorsqu'il est question de qualité, ni lorsqu'il est question de pression financière? Les modèles de collaboration se sont pourtant développés ces dernières années : en plus des travaux menés autour des programmes collégiaux, plusieurs problématiques liées au passage du cégep à l'université, comme celle des préalables universitaires ou celle de la cote R, ont fait l'objet de travaux conjoints au sein du CLES.

Par ailleurs les programmes DEC-BAC, qui permettent aux étudiants du secteur technique collégial de poursuivre leurs études à l'université dans un programme relié au leur, sans faire de détour et même en se voyant reconnaître une partie de leur formation, se sont multipliés – il y a actuellement plus de quatre-vingts ententes liant des cégeps et des universités, qui touchent une trentaine de programmes collégiaux¹¹.

Les regroupements de services ou d'autres types de partenariats sont également plus nombreux : le Collège Montmorency, par exemple, prête des locaux à l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), ce qui permet à cette dernière d'offrir de la formation à la population de la rive Nord de Montréal; le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue partage sa bibliothèque avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT); le Cégep de Granby Haute-Yamaska a une entente avec la Télé-Université (TÉLUQ) pour offrir le baccalauréat en administration; par l'intermédiaire de salles de vidéoformation, l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) offre des cours dans plusieurs collèges de la région du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie et de la Côte-Nord; l'Université du Québec en Outaouais (UQO) offre deux programmes de baccalauréat au Centre collégial de Mont-Laurier et a convenu d'une entente avec le Cégep de Saint-Jérôme pour y créer un « centre universitaire »; le Comité de liaison en formation à distance (CLIFAD) rassemble les organismes voués à la formation à distance au secondaire (SOFAD), au collégial (Cégep@distance) et à l'université (TÉLUQ); etc.

¹⁰ Ministère de l'Éducation, *Prendre le virage du succès*, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, Québec, 1997, p. 38.

¹¹ Ces ententes portent plus fréquemment sur les programmes suivants : Soins infirmiers, Techniques administratives, Informatique, Électronique et Électronique industrielle.

Une garantie de plus grande efficience

Les cégeps et les universités se conduisent déjà en partenaires à plusieurs égards. Les deux réseaux partagent leur mission, à tous les titres puisque la formation de la main-d'œuvre, la contribution au développement régional, économique, social et culturel de leur milieu, la recherche et la coopération internationale sont aussi spécifiquement inscrites dans la loi sur les cégeps, auxquels s'applique donc très bien la description citée plus haut. Pour la Fédération des cégeps, il est essentiel d'en tenir compte et d'appuyer toute nouvelle orientation – qu'elle soit issue de cette commission parlementaire ou du forum sur les collèges – sur une vision véritablement novatrice de l'enseignement supérieur québécois, qui conjugue résolument ses forces plutôt que de laisser chacune agir isolément.

C'est là notre réponse à la première question du *Document de consultation*. Nous y voyons une garantie de plus grande qualité et de plus grande accessibilité, mais également, puisque la question financière – et de façon sous-jacente la *réingénierie* de l'État – est au cœur de la réflexion actuelle sur les universités, de plus grande efficience : **plus les cégeps et les universités travailleront ensemble, plus ils harmoniseront leurs programmes et leurs approches au lieu de les dédoubler et mieux les ressources financières investies dans les deux réseaux seront utilisées. Avec les économies ainsi réalisées, on pourra améliorer l'accessibilité et la qualité de l'enseignement supérieur offert, dans toutes les régions, à la population.**

Ce double fil conducteur – accessibilité et qualité, plus grande efficience – donne son sens à toutes les parties de ce mémoire. Il répond bien, croyons-nous, du point de vue où nous nous plaçons, aux enjeux identifiés dans le *Document de consultation* et aux exigences de la mission *d'enseignement supérieur* que partagent les universités et les collèges. Il s'inscrit, également, dans la continuité du *Plan de développement du réseau collégial public* que la Fédération des cégeps a publié en février 2003 : parmi les grandes orientations retenues par les cégeps pour les trois à cinq prochaines années, celle d'« offrir une réponse adaptée aux besoins de formation supérieure du jeune et de l'adulte » y occupe une place centrale, à travers un renforcement des partenariats et une jonction accrue entre les cégeps et les universités.

2. L'ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CONDITION DE PROGRÈS INDISPENSABLE DANS UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR

Y a-t-il lieu d'accroître l'accès aux études universitaires, et par quels moyens? Quels sont les principaux obstacles actuels à l'accessibilité aux études universitaires? (Question 8)

Le *Plan de développement du réseau collégial public*, résultat des réflexions prospectives du réseau des cégeps, situe bien l'environnement en perpétuel changement dans lequel les établissements d'enseignement supérieur exercent leur mission. Parmi les principaux éléments qui caractérisent cet environnement figurent bien sûr la mondialisation des échanges et la nouvelle structure économique des sociétés occidentales, basée sur le développement des connaissances et des compétences scientifiques. Ces deux « tendances » impriment désormais leur marque sur tous les aspects de la vie économique, sociale, culturelle et individuelle, et plus globalement sur tous les domaines du « savoir ».

Cette évolution rend les sociétés de plus en plus complexes et exige des citoyens et des travailleurs de plus en plus scolarisés. C'est pourquoi un des tout premiers enjeux identifiés par le *Plan de développement du réseau collégial public* touche le maintien de « l'accessibilité à l'enseignement supérieur collégial dans toutes les régions du Québec », menacé, on le sait, par le déclin démographique et l'affaiblissement économique qui touchent plusieurs d'entre elles :

« Chaque Québécois, chaque Québécoise doit avoir accès dans sa région à un enseignement supérieur de qualité. Cet objectif démocratique ne doit pas être mis en veilleuse : il doit au contraire, plus que jamais, être réaffirmé haut et fort. Il y va de l'insertion pleine et entière du Québec à la société du savoir (...) ¹². »

Tout est là, et il n'a pas manqué d'études et d'analyses, ces dernières années, pour démontrer que l'accroissement de la scolarisation et la hausse des qualifications vont désormais de pair avec la notion de progrès dans toutes les sociétés. Cette affirmation ne remet pas en cause les efforts vigoureux qu'il reste à faire dans beaucoup d'entre elles, au Québec notamment, pour garantir une formation de base à tous les citoyens. Loin d'être antinomiques, ces deux objectifs sont complémentaires et visent, l'un et l'autre, à bien ancrer le Québec comme société du savoir.

La réponse à la question huit du *Document de consultation*, « Y a-t-il lieu d'accroître l'accès aux études universitaires, et par quels moyens? », est donc évidente, à cette nuance près qu'il faudrait la reformuler, dans l'esprit du chapitre précédent, pour parler de « l'accès aux études *supérieures* » et des « obstacles

¹² Fédération des cégeps, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*, Plan de développement du réseau collégial public, Montréal, février 2003, p. 29.

actuels à l'accessibilité aux études *supérieures* ». Oui, il y a lieu et il est même impératif de maintenir *l'accessibilité aux études* collégiales et aux études universitaires, voire de l'accroître dans une perspective à plus long terme qui verra nécessairement les besoins de diplômés de l'enseignement supérieur se multiplier. Il y a lieu également, et il est encore plus impératif, d'accroître résolument *l'accès au diplôme* collégial et au diplôme universitaire, en redoublant d'efforts, du secondaire à l'université, pour valoriser ces diplômes et favoriser la réussite des élèves.

2.1 Une responsabilité partagée

Nous devons par ailleurs souligner encore une fois que l'enjeu de l'accessibilité à l'université concerne aussi, de façon marquée, les collèges. C'est dans les collèges en effet, comme nous l'avons rappelé plus haut, que l'on commence ses études universitaires. C'est pourquoi ces derniers ont lu avec une certaine incrédulité la description des progrès accomplis au Québec, en cette matière, depuis 40 ans :

« [...] les universités québécoises ont contribué à la démocratisation de l'enseignement supérieur et ont permis l'accès aux études universitaires à un plus grand nombre de Québécois et de Québécoises. Les progrès à cet égard ont été remarquables. Des milieux socialement moins enclins à fréquenter l'université ont trouvé des portes d'entrée autrefois réservées à une minorité¹³. »

Tout en reconnaissant l'apport important des universités à cet égard – qui s'est accentué avec l'arrivée du réseau de l'Université du Québec et celle de l'Université de Sherbrooke – il faut bien constater que c'est la création des cégeps, en 1967, qui a favorisé cette démocratisation et amené un nombre considérable de jeunes, mais aussi d'adultes, à l'enseignement supérieur, dans toutes les régions du Québec et dans tous les milieux sociaux : pour ceux et celles qui jusque-là n'auraient jamais pensé pouvoir aller à l'université, et auxquels la formation préuniversitaire collégiale a servi de tremplin; mais également pour ceux et celles qui n'auraient jamais eu accès, à l'époque des collèges classiques, à une formation technique supérieure. Rappelons les chiffres :

- en 1961, le **taux d'accès des jeunes d'une génération au collège** était de 16 %; en 1975, huit ans après l'ouverture des premiers cégeps, il avait déjà bondi à 39,3 %, et il était de 58,1 % en 1985 – une augmentation de 42 % en une vingtaine d'années;
- toujours en 1961, le **taux d'accès d'une génération à l'université** était de 7 %; les chiffres ne sont pas disponibles pour 1975, mais en 1984, ce taux avait atteint 30 % – une augmentation de 23 %.

En 35 ans, le Québec a rattrapé de façon « remarquable », comme l'indique le *Document de consultation*, le retard qu'il accusait à cet égard par rapport à

¹³ Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités, *Op. cit.*, p. 14.

d'autres provinces canadiennes. Et c'est en grande partie grâce à l'existence des cégeps, qui ont doublement joué le rôle qu'on attendait d'eux : d'une part, en augmentant considérablement l'accès à l'enseignement collégial – il est actuellement de 59,3 % – et, d'autre part, en contribuant à élargir l'accès à l'université – dont le taux est de 39,5 %¹⁴.

Cette contribution indéniable, due particulièrement au secteur préuniversitaire, aurait dû apparaître dans le *Document*. **Les études préuniversitaires ne constituent pas seulement la première partie du parcours menant au baccalauréat, elles jouent aussi un rôle de maturation et de préparation aux études universitaires. Le fait de détenir un DEC préuniversitaire influence très favorablement le parcours des étudiants**, comme certaines études l'ont d'ailleurs démontré¹⁵. Cette expertise des cégeps, qui a longtemps distingué le Québec mais que des systèmes de plus en plus nombreux en Amérique du Nord développent à leur tour, favorise non seulement l'accès à l'université mais également la réussite des études et l'obtention du baccalauréat. C'est donc un facteur de progrès, un atout pour le Québec dont les objectifs de scolarisation à cet égard ne sont pas encore atteints : actuellement, 25,6 % des jeunes d'une génération obtiennent un baccalauréat¹⁶, alors que le but visé est de 30 %¹⁷. Or le cégep contribue fortement à développer le goût de poursuivre ses études supérieures.

2.2 Accroître l'accès aux études universitaires

L'accessibilité à l'enseignement supérieur doit être affirmée comme un objectif partagé, comme une responsabilité conjointe des collèges et des universités, qui sera d'autant mieux assumée à travers un partenariat vigoureux des deux réseaux. Les problématiques auxquelles il faut répondre sont en effet de différentes natures. **Il faut, d'abord, garantir l'accès aux études collégiales et universitaires partout au Québec.** Les cégeps sont présents dans toutes les régions et les composantes de l'Université du Québec assurent l'enseignement universitaire dans plusieurs d'entre elles. **Mais, en raison des coûts et de l'évolution démographique, il ne nous semble pas envisageable d'augmenter le nombre d'établissements universitaires sur le territoire.**

C'est donc à des solutions novatrices, inspirées d'autres modèles d'organisation de l'enseignement supérieur, qu'il faut faire appel pour assurer la même accessibilité à tous les citoyens. Un appel très clair à de nouveaux types de collaboration a d'ailleurs été lancé aux collèges et aux universités par le sous-ministre de l'Éducation, M. Pierre Lucier, lors d'une réunion du CLES en décembre dernier. Des expérimentations, des projets concrets de partenariat d'un type nouveau pourraient être envisagés et discutés au sein du CLES, a-t-il affirmé. La Fédération

¹⁴ Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation 2003*, Québec, p. 65 et 69.

¹⁵ Notamment le Projet ICOPE mené depuis 1992 par le réseau de l'Université du Québec sur le cheminement scolaire des étudiants, qui constate que le DEC préuniversitaire est une des caractéristiques de la réussite à l'université. Danielle Pageau, article publié dans *Le Devoir*, 22 octobre 2000.

¹⁶ *Indicateurs de l'éducation 2003, op. cit.*, p. 111.

¹⁷ *Prendre le virage du succès, op. cit.*, 1997, p. 1.

des cégeps a réitéré l'ouverture des collèges à cet égard, rappelant les deux pistes d'action qui, dans le *Plan de développement du réseau collégial public*, vont dans ce sens.

Le « décloisonnement », une idée qui fait du chemin ici...

La première de ces pistes¹⁸ consiste à « **examiner la possibilité pour des collèges en région d'offrir eux-mêmes des éléments de formation universitaire de premier cycle, reconnus par une ou des universités** ». Quoique novatrice, cette idée n'est pas tout à fait nouvelle puisque la Fédération avait déjà évoqué l'intérêt de « décloisonner les niveaux d'enseignement pour accroître l'accessibilité à l'enseignement supérieur » devant la Commission des États généraux de l'éducation, en 1996. La Commission elle-même, dans son rapport final, à l'automne 1996, l'avait retenue :

« Nous sommes également sensibles aux attentes exprimées relativement à une plus grande flexibilité de l'offre de formation postsecondaire. Par exemple, à partir du moment où les programmes du collégial et ceux de l'enseignement universitaire seraient mieux harmonisés, serait-il possible qu'un cégep en région puisse offrir la première année d'université¹⁹? »

Pour toutes sortes de raisons liées à la difficulté d'harmonisation qui caractérise le système d'éducation québécois, on n'a jamais donné suite à cette suggestion. Pourtant, pendant la même période, d'autres provinces, au Canada, ont décidé d'accroître l'accessibilité à l'enseignement supérieur et mis en place de nouvelles collaborations entre les collèges et les universités, qui ressemblent étrangement à ce décloisonnement. C'est le cas notamment de l'Alberta, où les collèges communautaires offrent aussi, en plus de la formation collégiale, une partie des programmes universitaires, d'une durée de deux ans, qui se poursuit ensuite directement à l'université, pendant deux autres années, pour l'obtention finale d'un baccalauréat. Le gouvernement albertain a même adopté une nouvelle politique permettant à un collège d'offrir les quatre années complètes d'un programme universitaire menant à l'obtention du baccalauréat²⁰.

Pourquoi ne pas examiner sérieusement, au Québec, ce type de collaboration dont le premier avantage serait d'ouvrir plus largement l'enseignement universitaire à la population québécoise? Profitable aux régions plus éloignées, cette collaboration permettrait d'augmenter l'accessibilité aux études universitaires aussi dans les grands centres urbains, où l'on constate un étalement géographique constant vers la périphérie.

¹⁸ *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*, op. cit., piste d'action 10, p. 43.

¹⁹ Commission des États généraux sur l'éducation, *Rapport final*, op. cit., p. 32 et 33.

²⁰ Précisons que c'est le collège qui exerce l'autorité pédagogique sur le programme.

Ce décloisonnement se ferait bien sûr après entente avec les universités, c'est-à-dire sous leur supervision, et dans le respect de l'autonomie des établissements et des réseaux. Il ne saurait être question d'imposer quoi que ce soit, non plus que de désigner certains collèges ou certaines universités : les partenariats pourraient s'établir aussi bien entre des cégeps de région et des universités des grands centres, qu'entre régions voisines ou encore en fonction de la carte des programmes des uns et des autres. Mais il faut absolument encourager les initiatives institutionnelles dans chacun des deux réseaux. Dans ses *Priorités d'actions politiques pour les réseaux d'éducation québécois*²¹, le Parti libéral du Québec affirme d'ailleurs qu'il « faut dès à présent envisager des formes nouvelles de collaboration entre les réseaux, notamment entre les collèges et les universités afin d'assurer le maintien de masses critiques dans les régions ».

...et ailleurs

Plusieurs universités ont déjà montré l'intérêt qu'elles portent à ce type de modèle : dans un mémoire présenté en septembre 2002 à la Commission de l'éducation lors des audiences sur les fluctuations de clientèle, les quatre universités montréalaises – Concordia, McGill, l'UQAM et l'Université de Montréal – proposent en effet de s'inspirer non seulement du modèle albertain, mais également de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, où les collèges offrent des « baccalauréats d'études appliquées », pour « accroître les partenariats » et « développer des collaborations plus structurées entre collèges et universités²² ».

Elles y voient d'abord, il faut le préciser, des pistes de solution pour résoudre le problème de la baisse de population étudiante dans les universités installées en région – nous y reviendrons dans le prochain chapitre. Pour la Fédération des cégeps, toutefois, il s'agit là d'une manifestation d'ouverture fort intéressante, qui s'appuie sur une vision beaucoup plus structurante, et efficace, de l'enseignement supérieur au Québec. Ajoutons qu'aux États-Unis aussi, ces types de partenariat entre les collèges et les universités se multiplient : plusieurs collèges communautaires abritent déjà, sur leur campus, des « centres universitaires », et dans plusieurs États – la Floride, l'Arizona, l'Arkansas, l'État de New York, la Pennsylvanie et l'Utah notamment²³ –, ils sont déjà autorisés à offrir eux-mêmes des programmes universitaires.

Les cégeps évoquent eux aussi, dans leur *Plan de développement*, l'exemple de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, pour appuyer une seconde piste d'action visant à accroître l'accessibilité à l'enseignement supérieur – à la base des orientations prises par ces deux provinces : **autoriser les collèges à « offrir des programmes d'études conduisant à des diplômes d'études appliquées**, en vue de répondre aux exigences élevées du marché du travail ou aux besoins de formation technologique supérieure dans les domaines où les

²¹ Parti libéral du Québec, *Égalité des chances et réussite en éducation, Priorités d'actions politiques pour les réseaux d'éducation québécois*, Québec, mars 2003, p. 25 et 26.

²² Université McGill, UQAM, Université Concordia et Université de Montréal, *Fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*, mémoire déposé à la Commission de l'éducation, Montréal, septembre 2002, p. 11 et 12.

²³ Kenneth Walker, « Argument en faveur de l'octroi d'une licence par les "Community Colleges" », *La Société américaine*, revue électronique du Département d'État américain, juin 2002, p. 16.

formations universitaires sont inexistantes²⁴ ». En Ontario, 34 *baccalauréats en technologie appliquée* sont offerts dans 18 collèges d'arts appliqués et de technologie (CAAT) depuis l'an dernier.

Ces deux pistes d'action devraient être inscrites dans le plan de travail 2004-2005 du CLES comme objet de discussion national. Elles pourraient également faire l'objet, en même temps, de projets expérimentaux entre des collèges et des universités. Le fait qu'elles s'appuient sur des pratiques en développement ailleurs au Canada et aux États-Unis est sans aucun doute un facteur positif puisqu'il rejoint la volonté gouvernementale d'inscrire, de plus en plus, le système d'éducation québécois dans le grand ensemble nord-américain – dont les modèles, il faut le noter, sont de plus en plus diversifiés.

Accroître le taux de passage secondaire-collégial...

Les propositions qui précèdent sont certainement de nature à lever l'obstacle de l'accessibilité géographique aux études universitaires et de garantir également un certain choix de programmes sans que cela entraîne pour l'État une augmentation des coûts. Toutefois, **un autre facteur essentiel pour augmenter l'accès aux études supérieures est lié au taux de passage des diplômés du secondaire au collégial.** Or depuis que le DES⁺ est devenu obligatoire²⁵, en 1997, afin que les étudiants arrivent mieux préparés aux études collégiales, ce taux de passage a baissé d'environ 5 % : de 63,4 % à l'automne 1996, il est passé à 59,4 % à l'automne 1997, 58,6 % à l'automne 1998, puis 57,8 % à l'automne 2000, pour remonter à 58,1 % à l'automne 2001, puis à 58,3 % à l'automne 2002²⁶.

Il faut espérer que cette reprise se poursuive, car pour atteindre nos objectifs il ne suffit pas de rétablir ce taux à son niveau de 1996, il faut lui faire atteindre un rang beaucoup plus élevé. Parmi les éléments essentiels pour ce faire, il faut bien sûr convaincre davantage de jeunes de poursuivre des études supérieures et favoriser de façon générale l'accès au cégep. Mais il faut surtout augmenter le nombre de détenteurs d'un DES⁺. Or actuellement, seuls 72,2 % des jeunes obtiennent un diplôme d'études secondaires après sept ans²⁷ – situation plus aiguë encore on le sait chez les garçons, qui sont 64,3 % seulement à obtenir un diplôme²⁸. Il faut donc redoubler d'efforts pour diminuer le décrochage au secondaire.

²⁴ *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec, op. cit.*, piste d'action 4, p. 40.

²⁵ Depuis 1997, pour être admis au cégep, il ne suffit plus d'avoir le DES, il faut également avoir réussi les cours de base suivants : histoire et sciences physiques de 4^e secondaire, langue d'enseignement et langue seconde de 5^e secondaire, mathématiques de 5^e secondaire ou de 4^e secondaire si le niveau de difficulté est comparable. C'est ce qui est appelé « DES⁺ ».

²⁶ Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation*, cité dans Conseil de la science et de la technologie, *La culture scientifique et technique au Québec : bilan, 2002*, p. 179; et Système prévisionnel SIPEEC, version 2001-2002, réseau public et privé. Il s'agit du pourcentage des élèves inscrits en 5^e secondaire à temps plein (formation générale) qui se sont inscrits au cégep.

²⁷ Ministère de l'Éducation, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, novembre 2003. Taux de diplomation de la cohorte des élèves entrés au secondaire en 1995-1996, calculé après sept ans de fréquentation, soit deux années de plus que la durée prévue, réseau public et privé, tous types de diplômes compris (DES, DEP, ASP, AFT).

²⁸ *Ibid.*

...et l'accès au diplôme dans l'enseignement supérieur

À l'issue du Sommet du Québec et de la jeunesse, en février 2000, rappelons-le, c'est une qualification de 100 % des jeunes qui était visée. Même si cet objectif concerne d'abord la formation de base, **les efforts pour augmenter les taux de diplomation doivent se poursuivre à tous les niveaux d'enseignement.** Au collégial, c'est dans les programmes techniques, qui accueillent une population étudiante dont la moyenne au secondaire est généralement moins élevée, que ce défi est le plus grand : même si le taux de diplomation dans ce secteur progresse continuellement depuis 1993 – il est passé de 56,4 % à 62,1 %²⁹ –, et qu'il se compare très bien à ce que l'on peut observer en Ontario, par exemple – 56,4 % pour l'année 2001-2002³⁰ –, il reste en deçà de ce qui apparaît souhaitable dans une économie où les emplois de technicienne et de technicien sont de plus en plus nombreux, et alors que certains secteurs professionnels connaissent déjà des pénuries de main-d'œuvre technique.

Quant au taux de diplomation des programmes préuniversitaires – en augmentation constante également depuis 1993 –, il se compare très bien avec le taux de diplomation du baccalauréat : il était de 66,3 % pour la cohorte de 1996 et de 68,5 % pour la cohorte de 1997, comparativement à un taux d'obtention du baccalauréat de 70,2 % pour la cohorte de 1996³¹. Là encore, cependant, les collèges considèrent que des progrès restent à faire. Nous reviendrons sur la question de la réussite des études supérieures dans le chapitre 4 de ce mémoire.

²⁹ Ministère de l'Éducation, système CHESCO, cohorte de 1993 et cohorte de 1997, cinq ans après le début des études collégiales.

³⁰ Cette statistique est donnée à titre indicatif seulement car elle n'est pas calculée tout à fait sur la même base que le DEC technique : elle englobe en effet les trois types de diplômes décernés par les collèges ontariens, soit le certificat d'un an, le diplôme de deux ans et le diplôme de trois ans.

³¹ Ministère de l'Éducation, système CHESCO 2002 pour le DEC, *Cheminement à l'université*, mai 2003, pour le baccalauréat. Tous les taux sont calculés deux ans après la durée prévue des études (soit au bout de quatre ans pour le DEC et au bout de cinq ans pour le baccalauréat), et comprennent les étudiants inscrits à temps plein et à temps partiel.

3. UN POTENTIEL DE COLLABORATION INESTIMABLE POUR TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Quelles mesures spécifiques pourraient être envisagées afin de soutenir les universités en région dans la réalisation de leur mission? (Question 13)

Priorité gouvernementale, facteur de prospérité économique et de vitalité culturelle, le développement des régions a toujours été au cœur des politiques québécoises, et le gouvernement actuel s'inscrit dans cette lignée. Or plusieurs régions subissent depuis plusieurs années le contrecoup de deux facteurs lourds qui menacent leur survie : la décroissance économique et le déclin démographique, commencé au milieu des années quatre-vingt-dix et dont les effets se manifesteront au moins jusqu'en 2016³². Ces facteurs, auxquels s'ajoute le phénomène de la migration interrégionale, se conjuguent de façon négative pour vider les régions de leurs forces vives : le manque de perspectives professionnelles incite de plus en plus de jeunes à gagner les grands centres, ce qui affaiblit le bassin de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée et dissuade à leur tour les entreprises de s'y installer.

Pourtant toutes les régions ont leurs forces, leurs spécialités, leur potentiel de développement. L'une de ces forces, c'est la présence d'un ou de plusieurs établissements d'enseignement supérieur, cégep et université. Dans le mémoire cité précédemment, les quatre universités montréalaises affirmaient que « les établissements d'enseignement supérieur sont indubitablement partie de la solution pour la croissance des régions » et invitaient, on l'a vu, les cégeps et les universités à travailler davantage ensemble, dans leur milieu, pour optimiser leur action et faire face, en même temps, aux baisses de clientèle qui les affectent. Seule cette collaboration « plus structurée », affirmaient-elles, peut amener des « solutions durables au problème de baisse de clientèle des universités en région³³ », ainsi que des cégeps, devons-nous ajouter.

La Fédération des cégeps partage cette analyse sur le lien étroit qui unit la santé socioéconomique d'une région et l'enseignement supérieur. Ce dernier constitue sans aucun doute le pôle de connaissances, d'expertise et d'excellence autour duquel peuvent s'organiser tous les projets de développement, qui peut non seulement les appuyer mais les susciter, qui fournit la main-d'œuvre mais également les experts, le soutien technologique, la recherche, le réseautage, la force de son propre réseau. C'est dans cette voie, nous semble-t-il, qu'il faut chercher la réponse à la question 13.

³² Assemblée nationale du Québec, Commission de l'éducation, *Mandat d'initiative sur les fluctuations des effectifs scolaires*, Québec, mars 2003.

³³ Université McGill, UQÀM, Université Concordia et Université de Montréal, *op. cit.*, p. 12.

3.1 Universités et cégeps, pôle d'enseignement supérieur

Or le déclin démographique et les baisses de clientèle qu'il entraîne depuis quelques années menacent la vitalité des établissements d'enseignement supérieur, ce qui fait craindre des effets très négatifs sur le développement socioéconomique et culturel de leur milieu. Cette baisse se manifeste plus fortement dans les cégeps, dont certains auront enregistré, entre 1996 et 2009, une baisse de plus de 30 % de leur effectif étudiant. Mais elle commence aussi à toucher certaines universités installées en région ou dont le bassin de recrutement se situe essentiellement dans les milieux touchés par le déclin démographique³⁴.

Des mesures financières ont été mises en place dans les cégeps, ces dernières années, pour compenser les baisses d'effectifs. Et la politique de financement des universités prévoit une enveloppe spéciale permettant de soutenir les universités en région³⁵. Le maintien d'une offre de formation collégiale et universitaire diversifiée est indispensable pour répondre à l'ensemble des besoins socioéconomiques, dans toutes les régions, et l'État doit continuer de la soutenir financièrement. Mais il est évident que d'autres solutions permettant d'assurer leur survie et leur développement à plus long terme doivent être trouvées. Une recherche qui s'inscrit là encore dans une volonté de plus grande efficacité et d'optimisation des ressources.

Très conscients de ces enjeux, les cégeps ont retenu dans leur *Plan de développement des pistes d'action qui misent, d'une part, sur le regroupement et le partage des ressources à tous les ordres d'enseignement, et d'autre part sur la création ou la consolidation de « créneaux d'excellence », dans certaines régions ou dans certains centres urbains*³⁶. Les quatre universités montréalaises, de leur côté, suggèrent « une réflexion approfondie sur l'articulation entre les cégeps et les universités situées en région [...] s'appuyant sur les ententes de partenariat cégep-université déjà existantes. »

« Une préoccupation croissante dans les systèmes d'enseignement supérieur³⁷ »

Là encore, les idées convergent. **Dans un contexte de rareté des ressources et dans un environnement qui interpelle toujours plus la capacité d'adaptation et d'innovation des organisations, la conjugaison des forces apparaît comme la stratégie gagnante, la condition de succès.** Tous les réseaux sont interpellés en propre par cette réalité : les cégeps poursuivent leur réflexion sur les formes de collaboration nouvelles qu'ils pourraient développer entre eux pour maintenir l'accessibilité et la qualité de leur formation, et sur lesquelles ils reviendront au printemps prochain ; plusieurs universités sont dans la

³⁴ Comme le souligne le *Document de consultation* de la *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, les universités des grands centres urbains enregistrent des hausses de clientèle.

³⁵ Ministère de l'Éducation, *Politique québécoise de financement des universités*, Québec, 2000, p. 14.

³⁶ *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*, op. cit., piste d'action 63, p. 82, et piste d'action 65, p. 84.

³⁷ Conseil supérieur de l'éducation, *Les universités à l'heure du partenariat*, version abrégée, Québec, mai 2002, p. 1.

même dynamique, convaincues que « le défi de la formation de la main-d'œuvre hautement qualifiée [...] invite à la concertation des établissements »³⁸.

Mais ces établissements doivent aussi renforcer leurs liens ou créer de nouveaux types d'alliances : « Sur tous les continents, écrit le Conseil supérieur de l'éducation, le partenariat constitue une préoccupation croissante dans les systèmes d'enseignement supérieur³⁹. » Ajoutant qu'au Québec, « l'apport des cégeps et des universités est considéré comme un facteur de développement des organisations innovantes » – ces dernières étant aussi bien des entreprises que des organismes publics ou communautaires. Indispensable en période de croissance, cette stratégie l'est d'autant plus en période de décroissance. Et dans les régions particulièrement affectées par le déclin démographique et économique, c'est presque une question de survie.

Qu'ils soient situés en région ou en centre urbain, les collèges et les universités doivent concevoir ensemble non seulement leur propre développement, mais celui de leur milieu. Ils doivent examiner, en tenant compte du financement et de l'offre d'enseignement supérieur, les moyens dont ils disposent ensemble pour répondre aux besoins, favoriser de nouveaux projets et contribuer, ainsi, à inverser l'exode des individus et des entreprises. Mise en commun de ressources, collaboration entre les enseignants, offre de programmes harmonisée ou décloisonnée permettant de constituer des masses critiques d'étudiants, partenariat en matière de recherche et de transfert technologique, les formules pourraient être aussi nombreuses que les établissements et les milieux sont différents.

Les créneaux d'excellence

La notion de « pôle » ou de « créneau d'excellence » semble de plus en plus présente dans les systèmes d'enseignement supérieur. Quoique nous ayons parlé de « pôle d'enseignement supérieur » dans les lignes précédentes, dans le sens très général de « concentration des connaissances et des compétences les plus élevées », le *Plan de développement* des collèges fait référence à une définition beaucoup plus spécifique du « créneau d'excellence », qui se rapporte à un domaine d'expertise particulier. Un « créneau d'excellence », pour retenir cette dénomination, c'est donc un secteur d'intervention – un domaine de formation, pour ce qui est des établissements d'enseignement – dans lequel une organisation a développé un savoir-faire reconnu, répondant aux plus hauts critères d'exigence et de qualité.

La plupart des cégeps et des universités ont déjà de tels créneaux, même s'ils n'en portent pas vraiment le nom. Certains sont spécifiquement liés aux forces économiques de leur milieu – les pêches au Cégep de la Gaspésie et des Îles, par exemple, ou encore les pâtes et papiers au Cégep de Trois-Rivières. D'autres, au contraire, ont été développés à la suite d'une orientation institutionnelle : Arts et

³⁸ Université McGill, UQÀM, Université Concordia et Université de Montréal, *op. cit.*, p. 6.

³⁹ *Les universités à l'heure du partenariat*, *op. cit.*, p. 21.

technologies des médias au Cégep de Jonquière, ou encore Multimédia au Cégep de Matane, pour ne citer que ceux-là.

Les cégeps ont retenu l'émergence ou la consolidation de créneaux d'excellence comme une voie d'avenir, et elle présente certainement un fort potentiel de développement pour les universités également. Il est clair pour nous, au départ, que le choix d'un créneau d'excellence ne peut pas avoir pour résultat de limiter l'offre de formation d'un établissement à une seule spécialisation, mais doit au contraire lui permettre de consolider cette offre tout en maintenant ses objectifs d'accessibilité. Les échanges se poursuivront dans notre réseau, au cours des prochains mois, afin de définir plus précisément cette piste d'action et d'en cerner tous les effets. Il paraît clair également qu'un créneau d'excellence implique nécessairement un réseautage étroit avec tous les partenaires associés au secteur – autres établissements d'enseignement, centres de recherche, organismes, entreprises, etc. **Un créneau d'excellence est en soi un réseau, dont le cœur devrait être constitué en tout premier lieu du cégep et de l'université qui y ont développé leur expertise.**

3.2 La recherche, domaine de réseautage par excellence

Comment maintenir l'avantage concurrentiel des universités québécoises en recherche? (Question 5)
Comment accroître le rendement des universités québécoises en matière de valorisation des produits de la recherche et de la création? (Question 7)

S'il est un type d'activité où la mise en commun des forces et des expertises est à la fois naturelle et très productive, c'est bien celui de la recherche. Les exemples abondent, dans les collèges et dans les universités, de collaborations fructueuses entre les groupes de recherche et leur milieu. **Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), par exemple, sont reconnus pour la qualité du soutien qu'ils apportent aux entreprises et au développement socioéconomique de leur région**⁴⁰. Quant aux universités, qu'il s'agisse de recherche fondamentale ou de la recherche plus appliquée effectuée dans les centres de liaison et de transfert (CLT), par exemple, elles ont pour tradition, au Québec comme ailleurs, de conjuguer alliances stratégiques et partenariats serrés avec les entreprises et exigences élevées en matière d'autonomie et de liberté académique. Ce qui est également le cas des cégeps.

Dans les deux réseaux, l'ouverture sur l'environnement et la volonté de faire correspondre les objectifs et les résultats de la recherche aux besoins de la société sont manifestes, ce que confirme le *Document de consultation* : « Les partenariats de recherche ou de création sont en croissance et des efforts particuliers sont déployés afin d'accroître la valorisation des résultats de la recherche. » On y

⁴⁰ Conseil de la science et de la technologie, *Pour une politique québécoise de l'innovation*, janvier 2000, et Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Savoir changer le monde*, Politique québécoise de la science et de l'innovation, Québec, 2001.

affirme également, un peu plus loin : « Le Québec se démarque par le pourcentage de ces dépenses réalisées dans les universités et les collèges. C'est dire tout l'intérêt de renforcer les partenariats entre l'université et les entreprises et la nécessité d'accentuer les efforts de valorisation commerciale des résultats de la recherche. » On peut regretter que cet appel ne soit pas étendu au réseau collégial, qui appuie ces deux objectifs, dans la mesure où cette valorisation rapporterait aussi des dividendes aux collèges et aux universités, et où ce partenariat accru amènerait les entreprises à participer davantage au financement de la recherche.

Cégeps et universités, un seul et même système d'innovation

La politique scientifique dont s'est doté le Québec en 2001 souligne la vitalité et l'excellence de la recherche québécoise, qui arrive en très bonne place, dans plusieurs secteurs de pointe, au niveau international. Cette politique vise à consolider et à développer ce positionnement, en misant notamment sur les activités menées dans les universités et les cégeps qu'elle invite, à travers les CCTT et les CLT, à un réseautage accru. La conjugaison des forces des collèges et des universités est en effet un moyen privilégié, sur le plan provincial, pour optimiser les efforts dans les secteurs où le Québec excelle déjà. Sur le plan régional, c'est un élément central du développement socioéconomique.

Dans le domaine si stratégique de la recherche plus encore que dans les autres, les universités et les collèges doivent se concevoir comme les partenaires d'un seul et même système d'innovation, comme le fer de lance du développement scientifique et économique du Québec : à travers des liens plus structurés entre les groupes et les centres de recherche des deux réseaux ; des projets conjoints de recherche fondamentale ou appliquée réunissant des enseignants des universités et des collèges ; des ententes de collaboration pour la diffusion et le transfert des résultats de la recherche dans les entreprises et dans les établissements d'enseignement notamment ; et d'autres types de collaboration que les établissements eux-mêmes, dans leur région ou sur le plan provincial, jugeront utile de mettre en place.

Seuls ces partenariats, en mobilisant toutes les ressources techniques et professionnelles disponibles d'un bout à l'autre de la filière d'enseignement supérieur, en produisant des masses critiques de chercheurs dans chaque région du Québec, peuvent véritablement favoriser l'émergence de créneaux d'excellence intra ou extrarégionaux et dynamiser le développement des milieux. Seules ces alliances, conjuguées aux autres formes de partenariat déjà bien développées avec le monde du travail notamment, permettront la valorisation des résultats de la recherche universitaire – et collégiale, souhaitons-nous – et assureront que tous ces résultats soient véritablement réinvestis dans la société et dans le système productif. Le Québec bénéficie là d'un avantage concurrentiel unique au monde, qu'il utilise bien peu à l'heure actuelle. Une des façons de le faire serait de **confier aux fonds de recherche québécois le mandat d'appuyer financièrement ces partenariats.**

Non content de favoriser l'émergence et le développement des entreprises dans tout le Québec, **ce réseau d'innovation permettrait, aussi, de consolider le 2^e et le 3^e cycle des universités installées en région**, qui pourraient se concentrer sur des domaines d'excellence en lien, soit avec les forces du milieu – et notamment celles du cégep et du CCTT –, soit avec un secteur provincial dans lequel elles occupent déjà une place prépondérante. Il nous est impossible en effet de concevoir une université dont l'offre de programmes se limiterait au 1^{er} cycle, même dans une région en baisse de clientèle. Ce serait affaiblir à la fois l'université elle-même, la qualité de son enseignement, constamment enrichi par la recherche, et le milieu dans lequel elle doit jouer un rôle de moteur. Le soutien financier de l'État pour maintenir les cycles supérieurs dans chaque université nous apparaît donc indispensable.

4. POUR UN ARRIMAGE DE GRANDE QUALITÉ

Comment assurer que les universités répondent aux besoins en main-d'œuvre, améliorent la réussite de leurs étudiants, facilitent l'insertion sociale et professionnelle?
(Question 3)

L'adoption, en 2000, de la *Politique québécoise à l'égard des universités*, qui était une des pièces maîtresses de la réforme issue des États généraux sur l'éducation, a marqué une nouvelle étape de l'évolution du système universitaire québécois. Réaffirmant leur « rôle stratégique » pour l'avenir du Québec, cette politique oriente en effet l'action des universités autour de trois grands axes : l'accès aux études universitaires et le soutien à la réussite des étudiants; la performance du système universitaire et, notamment, son efficience, conditionnelle à une gestion rationnelle de l'offre des programmes entre les universités elles-mêmes; enfin la réponse aux besoins de la société et l'ouverture sur le monde. L'objectif est d'appuyer les universités afin qu'elles « atteignent l'excellence » et qu'elles « se comparent avantageusement aux autres établissements similaires, particulièrement ceux de l'Amérique du Nord ».

4.1 Du DEC au baccalauréat, un véritable parcours 2 + 3 = 5

Ces orientations, auxquelles plusieurs questions du *Document d'orientation* font écho, restent d'autant plus pertinentes que leur mise en œuvre n'est pas terminée. La seconde, en particulier, nous semble encore davantage un objectif à atteindre qu'un acquis véritable. La Commission des universités sur les programmes de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) a mené de longs travaux, de 1997 à 2000, afin d'examiner et **de rationaliser l'offre des programmes entre les universités**. Au terme de cet exercice, peu de programmes ont été jugés non pertinents, et les universités offrent toutes un très large éventail de choix, y compris dans la région de Montréal. **Le contexte ayant continué d'évoluer, n'y aurait-il pas lieu de faire à nouveau cet exercice afin de s'assurer que cette offre répond bien aux besoins actuels?**

Quant à l'harmonisation avec le collégial, comme nous l'avons indiqué, elle a progressé depuis 1993, notamment grâce aux travaux menés au sein du CLES sur les programmes préuniversitaires et sur les DEC-BAC. Mais nous n'en sommes encore qu'à la moitié du chemin : **si les programmes préuniversitaires font l'objet d'une définition conjointe avec les universités, cela n'est pas le cas dans l'autre sens, chaque université gardant toute son autonomie pour définir ses propres programmes de 1^{er} cycle, sans que les collèges y participent d'une quelconque façon**. Il y a donc un certain déséquilibre dans notre système d'enseignement supérieur, la formation préuniversitaire, spécifiquement conçue pour et avec les universités, faisant face à des programmes universitaires élaborés sans tenir compte des premiers, ce qui mène à des

dédoublings improductifs sur le plan financier et surtout du point de vue des étudiants.

Le principe de base de la réforme de l'enseignement collégial, qui inscrivait résolument les programmes préuniversitaires (2 ans) et les programmes universitaires (3 ans) dans un seul et même parcours de 5 ans menant à l'obtention du baccalauréat, ne s'est donc pas encore concrétisé. Le déséquilibre est même plus grand encore si l'on considère que le développement des formules DEC-BAC, au secteur technique, a justement permis d'établir, pour les programmes concernés, cet arrimage à double sens entre le cégep et l'université. La continuité des études collégiales et universitaires est donc meilleure actuellement dans certains programmes techniques qu'en *Sciences humaines*, programme préuniversitaire où le problème de la continuité est particulièrement aigu.

Des parcours scolaires fluides

Cette constatation devrait conduire les universités à franchir une nouvelle étape, en associant les cégeps à la définition de tous leurs programmes. L'instance appropriée existe déjà, c'est le CLES, dont le mandat pourrait être précisé en conséquence. Un pas a été franchi l'an dernier avec la création d'un comité conjoint sur l'arrimage entre *Sciences humaines* et les programmes de sciences humaines et sociales des universités – dont les recommandations sont attendues pour le printemps. Il se trouve en effet que le DEC en *Sciences humaines*, pourtant conçu dans ce but, n'est pas reconnu actuellement comme première voie d'accès à ces facultés universitaires : parce que d'autres diplômés du collégial s'y retrouvent en nombre significatif, ses détenteurs doivent refaire des cours de base destinés à cette clientèle préparée différemment, alors qu'ils les ont déjà suivis au cégep.

Les universités et les collèges doivent conserver la plus grande autonomie dans le domaine pédagogique. Toutefois la qualité de la formation et la persévérance des étudiants sont directement liées à la continuité des apprentissages et à la cohérence du parcours scolaire. **De ce point de vue, un effort important reste à faire, du côté des universités, en *Sciences humaines* comme dans les autres programmes, pour offrir une formation qui s'appuie résolument sur la formation préuniversitaire collégiale et qui de ce fait offre à leurs étudiants, dès leur arrivée, un parcours véritablement universitaire.**

L'exemple des DEC-BAC, répétons-le, est particulièrement éloquent à cet égard, parce que ces programmes garantissent un cheminement fluide dont les étapes s'enrichissent les unes les autres plutôt que de se dédoubler. Même dans ce cas, toutefois, la différence dans la conception des programmes collégiaux, définis par compétences, et des programmes universitaires, définis en objectifs et contenus, demeure un obstacle, ce que le groupe de travail conjoint du CLES sur ces programmes constate dans le rapport préliminaire qu'il a déposé le 14 décembre dernier, posant la question suivante : « Peut-on se donner une démarche de

consultation réciproque des réseaux collégial et universitaire lors du développement des programmes d'études? »

Ajoutons que cette concertation permettrait de traiter *a priori* plutôt qu'*a posteriori* toute la question des préalables qui s'ajoutent, ici et là, sans que les collègues comprennent toujours bien pourquoi, aux conditions d'admission dans certains programmes universitaires – au détriment des étudiants. **Pour la qualité de la formation universitaire, pour la réussite des étudiants qui choisissent de poursuivre des études supérieures et pour l'efficacité du système d'enseignement supérieur québécois, cette concertation est une voie d'avenir absolument incontournable.**

4.2 Réussite et persévérance scolaire, un autre défi conjoint

La question de la réussite scolaire à l'université nous inspire un premier commentaire : les tableaux présentés dans le *Document de consultation* donnent une idée incomplète de la réalité, puisqu'ils excluent d'emblée les étudiants à temps partiel. Or on sait que le taux de diplomation des étudiants à temps partiel est moins élevé que celui des étudiants à temps plein, ce qui devrait conduire à des chiffres un peu différents de ceux qui sont présentés⁴¹. Il aurait été intéressant, également, pour avoir un portrait plus exact de la situation, de connaître les taux de réussite en 1^{ère} session, ou en 1^{ère} année, ainsi que le pourcentage de changements d'orientation constatés à l'université.

En fait, et c'est notre seconde remarque, il nous semble que, dans un souci de transparence et d'information, **chacun des trois réseaux d'éducation québécois devrait se doter d'un ensemble d'indicateurs fiables, mis à jour annuellement et accessibles à la population, qui pourrait ainsi suivre l'évolution de la réussite et de la diplomation et soutenir les efforts des établissements.** Ces indicateurs, dont les principaux devraient être communs aux trois réseaux⁴², seraient également fort utiles d'un réseau à l'autre pour soutenir le cheminement scolaire des étudiants et bien cibler les interventions. Les cégeps souhaiteraient notamment pouvoir connaître le taux de réussite de leurs diplômés pendant leur première année à l'université.

Ceci dit, comme nous l'avons évoqué au chapitre 2, on peut convenir que la performance des universités et des cégeps, dont le taux de diplomation (voir page 19) et le taux de persévérance – 83,2 % à l'université et 81 % au secteur préuniversitaire collégial, en 2001 – sont très semblables, est plutôt encourageante. Et affirmer d'un même élan que nous devons faire encore mieux. Nous sommes convaincus, entre autres, que l'arrimage plus serré entre les cégeps

⁴¹ Les taux de diplomation évoqués par la Fédération des cégeps à la page 19 incluent les étudiants à temps partiel, pour le collégial comme pour l'université.

⁴² Parmi les plus essentiels, qui figurent déjà dans les plans de réussite des collèges : taux de diplomation globaux et selon toutes les caractéristiques de la population étudiante (temps plein, temps partiel, filles, garçons, type de programme, âge, durée des études, etc.); taux de réussite par session, par année, par programme, etc.; taux de persévérance; etc. Le fait qu'un seul et même code permanent suive désormais les élèves dans chacun des trois réseaux devrait faciliter cette opération.

et les universités, qui fait l'objet de nos propositions précédentes, accroîtrait les conditions favorables à la réussite des études universitaires, notamment en donnant un meilleur accès aux programmes dans son milieu d'origine et en facilitant les parcours scolaires.

Il y aurait certainement lieu, aussi, toujours dans la même perspective de complémentarité et d'efficience, d'envisager entre les deux réseaux de nouveaux modes de collaboration spécifiquement centrés sur le soutien à la réussite. Les cégeps, qui avaient déjà évoqué cette possibilité dans leur avis sur le projet de politique des universités, en 1999, sont prêts à s'y engager. Certaines activités vont déjà dans ce sens : la reconnaissance des acquis d'un réseau à l'autre, par exemple, les DEC-BAC, ou encore des tables de concertation locales comme celle qui réunit le Collège François-Xavier-Garneau et l'Université Laval sur la maîtrise de la langue des étudiants en éducation. Mais **que pourrions-nous faire de plus, ensemble, pour faciliter la réussite des études supérieures à tous nos étudiants?** Si les réponses ne sont pas évidentes, la question mérite certainement d'être creusée. C'est un **nouveau chantier que nous proposons au CLES**, qui nous apparaît là encore comme l'instance de concertation privilégiée pour ce faire – en s'appuyant sur des expérimentations locales.

Il faut rappeler, en terminant, le grand intérêt des programmes d'alternance travail-études – ou programmes « coopératifs » – du point de vue de la réussite : au collégial, les taux de diplomation y sont plus élevés et l'insertion professionnelle, favorisée par les stages, beaucoup plus facile. Cela dit, le soutien à la réussite et les mesures retenues pour ce faire sont, au collégial comme à l'université, de nature institutionnelle, et il ne nous appartient pas de donner quelque direction que ce soit à nos partenaires. L'autonomie des établissements est, dans ce domaine, primordiale, les moyens devant correspondre avant tout aux profils étudiants, aux programmes et à des problématiques bien identifiées, ainsi qu'à la culture propre à chaque collège et à chaque université.

4.3 « Perspective de complémentarité⁴³ » en formation continue : l'urgence de passer enfin à l'action

Le financement des universités devrait-il faire appel de façon plus systématique aux employeurs lorsque la demande de formation créditée concerne les besoins de l'organisation? Existe-t-il des circonstances où les étudiants en situation de formation continue devraient assumer une plus large part des coûts de leur formation? (Question 12)

Éminemment souhaitable à l'enseignement « ordinaire », l'arrimage et la complémentarité sont indispensables également dans le secteur de la formation continue, où l'on constate systématiquement, depuis des années, des dédoublements coûteux pour la société entre des formations courtes offertes au collégial et à l'université. Dans son avis sur le projet de politique des universités, la Fédération des cégeps avait insisté, comme elle l'avait fait à l'occasion de l'élaboration de la politique gouvernementale de formation continue, en 1998 puis en 2001, sur l'importance de s'attaquer à cette question. Elle avait même proposé la création d'une « instance permanente de concertation cégeps-universités » qui pourrait définir des balises à cet égard, et agir comme garde-fou.

En formation courte créditée, c'est-à-dire menant à un diplôme, les cégeps offrent des attestations d'études collégiales (AEC), programmes qui répondent de façon rapide et adaptée à des besoins de main-d'œuvre, notamment dans les secteurs en pénurie, et qui permettent, aux personnes déjà en emploi ou à celles qui sont sans emploi, d'avoir accès à du recyclage, à du perfectionnement ou à une spécialisation professionnelle. L'AEC est reconnue sur le marché du travail, et pourrait constituer éventuellement, si les cégeps décident de mettre en œuvre cette piste d'action de leur *Plan de développement*, des parties du DEC. Les universités, quant à elles, offrent des certificats, déjà conçus comme des parties de baccalauréat, ainsi que des microprogrammes dont les crédits peuvent être reconnus pour l'obtention d'un diplôme, notamment le baccalauréat. Les deux réseaux offrent également de la formation sur mesure, non créditée.

Dans son orientation liée à la performance, la politique des universités affirme qu'il faut « procéder, en ce qui concerne les programmes courts, à un examen en profondeur des activités des universités en relation avec celles des cégeps dans une perspective de complémentarité, de respect des missions respectives et d'économie de ressources dans le système éducatif. » Trois ans plus tard, il faut constater que toute cette opération reste à faire. **Si les collèges ont entrepris, de leur côté, de mieux harmoniser leur offre de programmes courts, adoptant même un protocole en ce sens, il ne semble pas y avoir de semblable démarche entre les universités. De plus, les programmes continuent de s'y développer indépendamment de l'offre collégiale, à quelques exceptions près, toutefois, qui pourraient servir de modèles pour**

⁴³ Pour mieux assurer notre avenir collectif, *op.cit.*, p. 30.

l'avenir : l'Université Laval, par exemple, ne développe plus aucun certificat sans consulter les collèges concernés.

Une harmonisation qui reste à faire... le plus rapidement possible

La Fédération des cégeps souhaite vivement que cette commission parlementaire, précisément consacrée au financement des universités, soit enfin l'occasion de régler cette question. Il n'est pas acceptable en effet, dans un contexte où les établissements doivent faire face à une diminution des ressources, et alors que l'État engage toutes les organisations à une plus grande efficacité, que se poursuive cette situation dont les cégeps sont, à cause de leur mode de financement, les premiers perdants. Premièrement certains certificats universitaires font directement concurrence à certaines AEC, mais à un coût plus élevé que celui des AEC. La logique voudrait, pourtant, qu'une formation de niveau collégial reçoive un financement de niveau collégial, quel que soit l'ordre d'enseignement qui la donne.

Ensuite, leur mode de financement de la formation courte a soutenu le développement des universités parce qu'il est exactement le même que celui de l'enseignement ordinaire : les étudiants de la formation continue sont financés au même niveau que les autres et il n'y a aucune limite au nombre d'inscrits ou de programmes. Dans les cégeps, au contraire, le financement accordé pour chaque étudiant de la formation continue est inférieur à celui de l'enseignement ordinaire, et il est limité à une enveloppe globale déterminée à l'avance, c'est-à-dire fermée, ce qui oblige des établissements à limiter leur offre et même à refuser des étudiants, malgré les besoins évidents du marché du travail. Par ailleurs, les universités peuvent accueillir dans un même groupe des étudiants de la formation continue et de l'enseignement ordinaire, ce qui n'est généralement pas permis dans les cégeps. La même différence existe dans les modes de financement de la formation à distance, ce qui a incité le ministère de l'Éducation à recommander des ajustements pour permettre au réseau collégial de développer son offre dans ce secteur⁴⁴.

C'est pourquoi **nos attentes, à cet égard, sont doubles** : il faut **premièrement** et très rapidement **mettre en place ce mécanisme de concertation qui aura pour mandat de dresser un portrait exhaustif de l'offre de formation continue dans les cégeps et les universités, d'en faire l'analyse et de proposer des avenues de rationalisation, « dans le respect des missions respectives »** ; cette instance permanente – qui pourrait relever du CLES – devrait se donner un échéancier de travail court permettant idéalement de fournir ses propositions à la fin de l'année 2004-2005. Elle devrait également élaborer les balises et proposer des mécanismes de régulation pour l'élaboration des programmes courts. Pour assumer, ensuite, un rôle de « vigie » à cet égard.

⁴⁴ Ministère de l'Éducation, *Rapport du Groupe intersectoriel de travail sur la formation à distance*, Québec, mai 2003, p. 29 et 30.

Les économies réalisées par cette rationalisation devraient bien sûr être réinvesties dans les réseaux. Il est urgent à ce titre, et c'est notre **deuxième attente**, d'harmoniser les modes de financement de la formation courte dans les cégeps et les universités : **les cégeps doivent pouvoir compter eux aussi sur une enveloppe ouverte en formation continue, ce qui permettrait de répondre aux besoins de tous les étudiants, y compris ceux qui souhaitent s'inscrire à temps partiel et que les collègues n'ont presque plus les moyens d'accueillir**. C'est aussi par la formation continue, rappelons-le, que l'on augmente l'accès des citoyens à l'enseignement supérieur et que l'on rehausse le niveau général de scolarisation, ce qui est un des objectifs de la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, adoptée par le Québec en 2002.

En formation continue comme à l'enseignement ordinaire, par ailleurs, il serait souhaitable que les cégeps et les universités travaillent davantage ensemble, qu'il s'agisse d'offrir de la formation ou d'en faciliter la prestation : partage de locaux, d'équipements et de ressources humaines, partenariat pour la formation à distance, ententes permettant de confier à l'un ou à l'autre l'offre de certains programmes courts, les formules peuvent être nombreuses, et tout aussi intéressantes que tout ce qui a été évoqué plus haut.

D'autres contributions?

Nous sommes conscients de ne pas avoir répondu, dans les lignes précédentes, aux questions du *Document de consultation* sur la contribution des employeurs ou des individus au financement de la formation continue. Il est clair pour nous que, compte tenu des prévisions actuelles sur les besoins de formation de la main-d'œuvre, qui vont en augmentant, elles doivent faire l'objet d'une réflexion importante avec l'ensemble des partenaires concernés. Nous avons nous-mêmes évoqué, lors des consultations prébudgétaires du gouvernement, en janvier dernier, l'hypothèse d'un « meilleur équilibre » entre le financement de l'État, celui des employeurs et celui des individus en formation continue. Toutefois, ces préoccupations rejoignent directement des interrogations formulées par le Comité d'experts sur le financement de la formation continue, présidé par M. Claude Pagé, et il nous semble plus pertinent d'attendre les recommandations de ce comité, dont le rapport est annoncé pour bientôt, avant de poursuivre le débat.

4.4 Une dimension internationale à partager

Quelles conditions permettraient aux universités québécoises de mieux se positionner sur le marché international du recrutement des étudiants étrangers? Sur quels principes devrait s'établir la politique concernant les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers? (Question 11)

Le *Document de consultation* souligne très justement que, « dans les tendances internationales observées en enseignement supérieur, le recrutement des étudiants étrangers devient un facteur important de positionnement des universités ». Il ajoute que « le recrutement d'étudiants étrangers représente ainsi une composante importante des stratégies d'internationalisation qui ouvrent le Québec sur le monde ». Formulées pour les universités, ces affirmations s'appliquent également aux cégeps, qui ont retenu « l'ouverture au monde » comme une des neuf grandes orientations de leur *Plan de développement*. Ils souhaitent, d'une part, « mieux positionner le collège, son personnel et sa population étudiante sur l'échiquier international », et, d'autre part « accueillir un plus grand nombre d'étudiants étrangers ».

Le Québec, terre d'accueil

On voit combien la réalité des universités et celle des cégeps, quoique exprimée en termes différents, sont là encore semblables et convergentes. Cela explique l'intérêt avec lequel Cégep international⁴⁵ et la Fédération des cégeps ont participé à la consultation du ministère de l'Éducation du Québec, en 2001-2002, sur la stratégie *Pour réussir l'internationalisation de l'éducation*. Il est essentiel, selon nous, que le Québec conserve cette stratégie et qu'il se positionne à l'extérieur, comme le font la France, l'Australie et d'autres provinces canadiennes, comme une terre d'accueil ouverte aux étudiants étrangers. Il l'est déjà, par tradition – Montréal est une ville cosmopolite et les régions veulent s'ouvrir de plus en plus à l'immigration⁴⁶. Cette ouverture, qui fait partie de sa richesse, est devenue un véritable atout avec la mondialisation.

Toutes les mesures prévues dans la stratégie québécoise devraient donc être maintenues. Il est indispensable, d'une part, que l'État soutienne les établissements d'enseignement supérieur dans leurs efforts pour enrichir leurs programmes et favoriser la mobilité de leurs étudiants à l'étranger. La stratégie prévoit entre autres d'instaurer dans les collèges un programme de bourses destinées aux étudiants qui veulent effectuer des séjours d'études à l'étranger, comme il en existe déjà un à l'université. Nous souhaitons également qu'elle soutienne la mobilité des enseignants et des chercheurs des collèges afin de favoriser les projets conjoints avec d'autres pays. Le Québec, société francophone en Amérique du Nord, a par ailleurs tout avantage à accueillir

⁴⁵ Voir, à l'annexe, la description de Cégep international.

⁴⁶ Comme l'illustre le programme expérimental instauré par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration à la demande des régions, cité dans *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, p. 23.

des étudiants venus de la francophonie, et à prévoir des mesures incitatives à cette fin.

Favoriser le recrutement et l'accueil des étudiants étrangers

D'autre part, le gouvernement doit favoriser le recrutement et l'accueil d'étudiants étrangers dans les cégeps. Cégep international a bien documenté la situation de notre réseau à cet égard, « parent pauvre » quand on le compare aux collèges du reste du Canada : à l'automne 2002, les 48 cégeps accueillaient au total 523 étudiants étrangers, alors que les collèges de l'Ontario en accueillaient plus de 6 000 et ceux de la Colombie-Britannique plus de 8 000⁴⁷. Le *Document de consultation* indique par ailleurs que les universités québécoises « accusent un léger retard sur leurs homologues canadiennes » à cet égard.

Dans les deux réseaux, c'est le ministère de l'Éducation qui fixe les droits de scolarité exigés des étudiants étrangers. Ceux qui s'appliquent dans les cégeps sont plus élevés que dans les universités et dans les collèges privés québécois, ils sont plus élevés aussi que dans les autres provinces canadiennes – au Nouveau-Brunswick, par exemple, ils sont en moyenne de 5 000 \$ par année contre 10 000 \$ dans les cégeps du Québec. Par ailleurs les cégeps ont très peu de moyens à consacrer au recrutement de ces étudiants, comme ils sont limités dans le type de services et d'encadrement qu'ils voudraient leur offrir. C'est le ministère, en effet, qui conserve la quasi-totalité des droits de scolarité – 90 % dans le cas des cégeps, 100 % dans le cas des universités –, en échange d'un financement par étudiant qui ne permet pas ces investissements.

Pour une déréglementation des droits

La Fédération des cégeps et Cégep international ont demandé à plusieurs reprises une déréglementation des droits de scolarité imposés aux étudiants étrangers dans les cégeps. Nous réitérons cette demande, car il s'agit de la seule voie possible pour permettre aux cégeps de recruter et d'accueillir davantage d'étudiants étrangers. Différentes formules pourraient être envisagées pour fixer ces droits, qui devraient être entièrement conservés par chaque établissement – en contrepartie, bien sûr, plus aucun financement gouvernemental ne serait attribué pour ces étudiants.

De leur côté, les universités souhaitent pouvoir conserver une plus grande partie de ces droits et revoir la façon dont le montant en est fixé par le ministère. **Nous appuyons leurs démarches** qui, comme la nôtre, vont tout à fait dans le sens de la recommandation formulée par le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études : « Il est peut-être temps de modifier à la fois la structure des droits de scolarité (*des étudiants étrangers*) et le mécanisme permettant d'en déterminer, s'il y a lieu, les hausses⁴⁸. » **Toute solution retenue pour les universités à l'issue de cette commission parlementaire devrait servir de**

⁴⁷ Données de l'automne 2001 pour l'Alberta et la Colombie-Britannique.

⁴⁸ Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, *Modifications aux règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2003-2004*, Québec, décembre 2002, p. 33.

base aux discussions à mener avec le réseau des cégeps, au sein d'un mécanisme approprié, sur la déréglementation des droits au collégial.

La question de la préparation aux études universitaires

Nous voudrions, en terminant, aborder une question qui n'a jamais vraiment fait l'objet d'échanges entre les deux réseaux : celle des cours de préparation aux études universitaires qui sont imposés par les universités à beaucoup d'étudiants étrangers ou canadiens, quand ils n'ont pas le niveau requis pour être admis dans un programme de baccalauréat. Qui dit préparation à l'université dit pourtant, au Québec, études collégiales. Or, bien qu'il y ait quelques exemples de collaboration entre les deux réseaux, la plupart des universités offrent elles-mêmes cette préparation, constituée pourtant de cours de niveau collégial. Et elles le font là aussi à un coût plus élevé que dans les collèges.

Ce débat fait partie de la problématique d'ensemble de l'arrimage cégep-université et du décloisonnement de l'enseignement supérieur que nous avons évoqué plus tôt. **Les universités et les cégeps doivent se mettre d'accord sur la façon d'accueillir les étudiants étrangers et sur le rôle qui revient à chaque réseau, conformément à sa mission, à cet égard. La question de la préparation à l'université devrait faire l'objet à la fois d'une entente de principe générale entre les collèges et les universités et d'ententes de coopération particulières entre des établissements.** Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'une voie prometteuse pour renforcer la qualité, l'accessibilité et l'efficacité de l'enseignement supérieur québécois.

5. LE FINANCEMENT ADÉQUAT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE

Cette partie se réfère à l'ensemble du chapitre 3 du *Document de consultation*, « Les enjeux du financement », et non à une question en particulier.

Le premier projet de commission parlementaire sur les universités, il y a plus d'un an, portait spécifiquement sur le financement des universités, ce qui avait amené la Fédération des cégeps à demander qu'on y examine le financement de l'enseignement supérieur dans son ensemble, pour y inclure celui de réseau collégial. Le gouvernement a finalement fait le choix d'élargir les objets de réflexion pour chacun des deux réseaux, ajoutant la qualité et l'accessibilité des études universitaires et annonçant un forum plus général sur l'enseignement collégial pour le printemps.

Malgré cela, la Fédération des cégeps considère que la problématique du financement des collèges et celle des universités ne peuvent pas être dissociées, pour toutes les raisons évoquées précédemment : appartenance commune au même ensemble, nécessité d'un meilleur arrimage et de nouveaux partenariats, recherche d'une plus grande équité et d'une plus grande efficacité du système. C'est donc sous cet angle que nous aborderons ce dernier chapitre.

5.1 Un problème de financement

Il faut rappeler en effet qu'il existe un véritable problème de financement de l'enseignement supérieur au Québec. La décennie 90 a été particulièrement éprouvante à cet égard pour les cégeps et les universités, puisque l'objectif gouvernemental du déficit zéro n'a pu être atteint qu'à travers des réductions budgétaires massives dans le réseau de l'éducation notamment. La situation n'est toujours pas rétablie aujourd'hui, le réinvestissement commencé en 2000 n'ayant pas permis, dans les cégeps particulièrement, de revenir au niveau de financement du début des années 90. Ce réinvestissement n'a duré que trois ans, et les cégeps ont dû à nouveau comprimer leurs dépenses cette année puisque leur budget 2003-2004 ne couvrait pas toutes les augmentations de coûts.

Pourtant les besoins n'ont pas diminué, bien au contraire, qu'il s'agisse d'accessibilité, de qualité ou de réussite, comme nous l'avons fait ressortir dans les pages précédentes. De sorte que les établissements d'enseignement supérieur québécois sont contraints dans certains cas de limiter leurs réponses aux attentes des jeunes et des adultes, mais également de freiner leur développement à moyen et long terme. Lors des consultations prébudgétaires de janvier 2004, nous avons rappelé que les cégeps auraient besoin de 160 millions de dollars supplémentaires en 2004-2005, seulement pour faire face à leurs obligations, et d'un réinvestissement de 390 millions sur trois ans pour assurer entre autres le développement de la formation technique et l'intégration des technologies

éducatives. Les universités chiffrent de leur côté leurs besoins à court terme à 375 millions de dollars. **Il est clair que des solutions doivent être trouvées.**

Cette commission parlementaire, comme le forum annoncé pour les collèges, illustre la préoccupation du gouvernement et des élus à cet égard. Et les questions posées dans le *Document de consultation* cherchent à ouvrir de nouvelles avenues, en s'inspirant notamment de ce qui se fait dans d'autres systèmes. Si nous n'avons pas jugé pertinent d'y répondre une par une, c'est d'une part parce que plusieurs d'entre elles relèvent très directement du mode de gestion du réseau universitaire, qui n'est pas de notre ressort. Mais c'est aussi parce que **nous considérons que la responsabilité de proposer des solutions qui pourraient remettre en cause des choix collectifs importants en matière d'enseignement supérieur relève d'abord et avant tout de l'État lui-même.**

Nous partons du principe que **l'enseignement supérieur doit être mieux financé et que cette responsabilité appartient à l'État.** Si ce dernier n'était plus en mesure de remplir cette obligation, si le partage de la richesse collective ne pouvait plus se faire selon les mêmes paramètres parce qu'elle n'est plus suffisante et si **des solutions nouvelles devaient être envisagées pour combler ce manque, l'État devrait en faire la démonstration et mettre lui-même ces solutions de l'avant afin que les acteurs concernés et la population puissent en débattre.**

Pour le moment, cette démonstration n'est pas faite, il n'est d'ailleurs aucunement question de la capacité de payer du gouvernement dans le *Document de consultation*. Il ne nous appartient pas, dans ce contexte, d'aller au-delà des propositions d'amélioration et de plus grande efficacité des modes d'organisation actuels. Nous avons déjà soumis certaines pistes, dans notre *Plan de développement*, à la réflexion du gouvernement : la contribution de partenaires du secteur privé au financement de la formation technique et de la formation professionnelle ; le fait que les collèges puissent, comme les universités, obtenir un financement de contrepartie pour les sommes recueillies par leurs fondations ; la déréglementation des droits de scolarité pour les étudiants étrangers ; l'accès pour les collèges à certains fonds fédéraux, en recherche notamment. Il y a là, très certainement, des marges de manœuvre qui pourraient alléger le fardeau financier de l'État.

5.2 Des possibilités de plus grande efficacité

S'ajoutent à cela les économies qui pourraient être réalisées à travers une gestion plus efficace des ressources consacrées à l'enseignement supérieur, basée sur une conception et une mise en œuvre plus affirmées de l'arrimage et du partenariat entre les collèges et les universités. Nous reprendrons ici, très brièvement, les propositions de notre mémoire plus directement reliées à cet objectif :

- Les ententes de collaboration pour offrir des cours ou des programmes universitaires dans les collèges ou encore un « décroisement » plus structurel de la formation qui favoriserait l'accessibilité tout en maintenant les coûts au plus bas niveau possible.
- La mise en commun, voire une planification commune des ressources, dans toutes les régions, pour maintenir la capacité de développement des établissements de l'entrée au collège au 3^e cycle universitaire – dans un contexte de baisse démographique –, favoriser la rétention des jeunes et des entreprises dans leur milieu, constituer des pôles d'excellence et dynamiser l'économie locale et régionale.
- Une meilleure articulation des programmes préuniversitaires et universitaires qui éviterait les dédoublements de cours et les pertes de temps pour les étudiants, tous deux coûteux pour le système.
- Des approches conjointes en matière de réussite et de diplomation, qui rendraient les interventions plus efficaces et permettraient, entre autres, de diminuer les échecs et les erreurs d'orientation.
- Une gestion plus rationnelle des programmes, dans chacun des deux réseaux et entre eux, qui éliminerait les dédoublements et situerait au bon endroit – et financerait au meilleur coût – la formation donnée, notamment dans le domaine de la formation continue et de l'accueil des étudiants étrangers.
- Les regroupements de services entre les deux réseaux, qui auraient pour effet de rentabiliser davantage les locaux et les équipements.

Ces aménagements, qui visent une meilleure organisation et une plus grande fluidité du système, permettraient certainement de dégager des ressources importantes à réinvestir dans les deux réseaux. Ils pourraient être mis en œuvre à court terme et apporter une partie de l'oxygène nécessaire aux universités et aux collèges. L'État resterait cependant, comme nous l'avons souligné plus haut, responsable d'assurer le financement adéquat et équitable des deux réseaux, et de rechercher, le cas échéant, d'autres pistes de solution, qui devraient faire l'objet d'un débat large et ouvert.

CONCLUSION

La Fédération des cégeps remercie les membres de la commission parlementaire de l'avoir invitée à cette réflexion collective. En élargissant son propos et en le situant délibérément dans l'enseignement supérieur, elle a voulu témoigner d'une conception exigeante de ce qui fait aujourd'hui une des grandes forces de la société québécoise, soit la qualité et l'accessibilité des collèges et des universités. Elle s'est également inscrite, ce faisant, dans le mouvement général d'alliances stratégiques qui caractérise aujourd'hui l'enseignement supérieur dans toutes les sociétés occidentales.

À travers nos propositions, qui sont reprises un peu plus loin sous forme de recommandations, nous souhaitons contribuer à la consolidation et au développement de nos deux réseaux, tout en introduisant davantage de souplesse et de fluidité dans le système, ce qui passe nécessairement par de nouveaux modes de collaboration. Tout nous y conduit : notre mission commune, l'interdépendance et la complémentarité de nos programmes, le rôle stratégique que nous jouons dans le système d'innovation québécois et l'importance des collèges et des universités dans leur milieu comme moteur de croissance socioéconomique et culturelle. En joignant plus étroitement nos forces, nous répondrons mieux aux besoins de nos étudiants, jeunes et adultes, nous appuierons mieux la population québécoise et nous servirons mieux le Québec dans son évolution comme société du savoir.

Cette volonté d'engager de nouveaux partenariats et d'expérimenter de nouvelles manières de faire est très présente dans notre *Plan de développement*, et c'est dans la même perspective que nous aborderons la seconde étape de cette grande réflexion sur l'enseignement supérieur québécois, soit le forum sur les collèges annoncé pour le printemps prochain. Il s'agit pour nous de deux moments clés et complémentaires, et nous sommes convaincus que cette commission parlementaire sur les universités contribuera également à enrichir la réflexion sur l'enseignement collégial. Dans un cas comme dans l'autre, c'est un esprit d'ouverture à l'égard de nos partenaires, au premier rang desquels les universités et le ministère de l'Éducation, qui guidera toutes nos interventions.

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

1. UNIVERSITÉS ET CÉGEPS, PARTENAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Recommandation 1

Que les cégeps et les universités travaillent davantage ensemble, en harmonisant leurs programmes et leurs approches au lieu de les dédoubler afin que les ressources financières investies dans les deux réseaux soient mieux utilisées. Avec les économies ainsi réalisées, on pourra améliorer l'accessibilité et la qualité de l'enseignement supérieur offert, dans toutes les régions, à la population. (Page 12)

2. L'ACCESSIBILITÉ À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CONDITION DE PROGRÈS INDISPENSABLE DANS UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR

Recommandations 2, 3 et 4

Que l'on examine sérieusement, au Québec, les types de collaboration qui permettent aux collèges, dans d'autres systèmes, d'offrir de la formation universitaire. Le premier avantage serait d'ouvrir plus largement l'enseignement universitaire à la population québécoise. Profitable aux régions plus éloignées, cette collaboration permettrait d'augmenter l'accessibilité aux études universitaires aussi dans les grands centres urbains. (Page 16)

Que l'on examine, également, la possibilité d'autoriser les collèges à « offrir des programmes d'études conduisant à des *diplômes d'études appliquées*, en vue de répondre aux exigences élevées du marché du travail ou aux besoins de formation technologique supérieure dans les domaines où les formations universitaires sont inexistantes. (Pages 17 et 18)

Que ces deux pistes d'action soient inscrites dans le plan de travail 2004-2005 du Comité de liaison de l'enseignement supérieur (CLES) comme objet de discussion national et qu'elles puissent également faire l'objet, en même temps, de projets expérimentaux entre des collèges et des universités sur le plan local ou régional. (Page 18)

Recommandations 5 et 6

Que le taux de passage des diplômés du secondaire au collégial augmente de façon significative. (Page 18)

Que les efforts pour augmenter les taux de diplomation se poursuivent à tous les ordres d'enseignement. (Page 19)

3. UN POTENTIEL DE COLLABORATION INESTIMABLE POUR TOUTES LES RÉGIONS DU QUÉBEC

Recommandations 7, 8 et 9

Que l'enseignement supérieur soit considéré, dans les régions, comme le pôle de connaissances, d'expertise et d'excellence autour duquel peuvent s'organiser tous les projets de développement, qui peut non seulement les appuyer mais les susciter, qui fournit la main-d'œuvre mais également les experts, le soutien technologie, la recherche, le réseautage, la force de son propre réseau. (Page 21)

Que l'on favorise, d'une part, le regroupement et le partage des ressources à tous les ordres d'enseignement, et, d'autre part, la création ou la consolidation de « créneaux d'excellence », dans certaines régions ou dans certains centres urbains. (Page 22)

Que les collèges et les universités, qu'ils soient situés en région ou en centre urbain, puissent concevoir ensemble non seulement leur propre développement mais celui de leur milieu. Qu'ils puissent examiner, en tenant compte du financement et de l'offre d'enseignement supérieur, les moyens dont ils disposent ensemble pour répondre aux besoins, favoriser de nouveaux projets et contribuer, ainsi, à inverser l'exode des individus et des entreprises. (Page 23)

Recommandations 10 et 11

Que les universités et les collèges, dans le domaine stratégique de la recherche plus encore que dans les autres, se conçoivent comme les partenaires d'un seul et même système d'innovation. Seuls ces partenariats, en mobilisant toutes les ressources techniques et professionnelles disponibles, en produisant des masses critiques de chercheurs dans chaque région du Québec, peuvent véritablement favoriser l'émergence de créneaux d'excellence intra ou extrarégionaux et dynamiser le développement des milieux. Ce réseau d'innovation permettrait aussi de consolider le 2^e et le 3^e cycle des universités installées en région. (Pages 25 et 26)

Que les fonds de recherche québécois aient le mandat d'appuyer financièrement ces partenariats. (Page 25)

4. POUR UN ARRIMAGE DE GRANDE QUALITÉ

Recommandations 12 et 13

Que les universités, après l'exercice mené par la Commission des universités sur les programmes entre 1997 et 2000, examinent à nouveau, le contexte ayant continué d'évoluer, leur offre globale de formation. (Page 27)

Que, dans une véritable perspective 2 ans + 3 ans = 5 ans menant à l'obtention d'un baccalauréat, les universités associent les cégeps à la définition de tous leurs programmes, en commençant par *Sciences humaines* où des efforts très importants d'arrimage restent à faire. L'instance appropriée existe déjà, c'est le CLES, dont le mandat pourrait être reprécisé en conséquence. Pour la qualité de la formation universitaire, pour la réussite des étudiants qui choisissent de poursuivre des études supérieures et pour l'efficacité du système d'enseignement supérieur québécois, c'est une voie d'avenir absolument incontournable. (Pages 28 et 29)

Recommandations 14 et 15

Que chacun des trois réseaux d'éducation québécois se dote d'un ensemble d'indicateurs fiables, mis à jour annuellement et accessibles à la population, qui pourrait ainsi suivre l'évolution de la réussite et de la diplomation et soutenir les efforts des établissements. Les cégeps souhaiteraient notamment pouvoir connaître le taux de réussite de leurs diplômés pendant leur première année à l'université. (Page 29)

Que les universités et les collèges envisagent de nouveaux modes de collaboration spécifiquement centrés sur le soutien à la réussite, dans la même perspective de complémentarité et d'efficacité. Ce nouveau chantier pourrait faire partie du plan de travail 2004-2005 du CLES. (Page 30)

Recommandations 16 et 17

Qu'un mécanisme de concertation qui aura pour mandat de dresser un portrait exhaustif de l'offre de formation continue dans les cégeps et les universités, d'en faire l'analyse et de proposer des avenues de rationalisation, « dans le respect des missions respectives », soit très rapidement mis en place. (Page 32)

Que les cégeps disposent eux aussi, comme les universités, d'une enveloppe ouverte en formation continue, ce qui leur permettrait de répondre aux besoins de tous les étudiants, y compris ceux qui souhaitent s'inscrire à temps partiel et qu'ils n'ont presque plus les moyens d'accueillir. (Page 33)

Recommandations 18, 19 et 20

Que toutes les mesures prévues dans la stratégie québécoise d'internationalisation soient maintenues et que l'État soutienne les établissements d'enseignement supérieur dans leurs efforts pour enrichir leurs programmes et favoriser la mobilité de leurs étudiants à l'étranger. (Page 34)

Que le gouvernement favorise le recrutement et l'accueil des étudiants étrangers dans les cégeps et que, pour ce faire, il déréglemente les droits de scolarité imposés aux étudiants étrangers dans les cégeps, afin que les établissements puissent en conserver la totalité. (Page 35)

Que toute solution retenue pour répondre aux demandes des universités concernant les droits de scolarité des étudiants étrangers serve de base aux discussions à entreprendre à ce sujet avec le réseau des cégeps au sein d'un mécanisme approprié. (Pages 35 et 36)

Recommandation 21

Que les universités et les cégeps se mettent d'accord sur la façon d'accueillir les étudiants étrangers et sur le rôle qui revient à chaque réseau, conformément à sa mission, à cet égard. La question de la préparation à l'université devrait faire l'objet à la fois d'une entente de principe générale entre les collèges et les universités et d'ententes de coopération particulières entre des établissements. (Page 36)

5. LE FINANCEMENT ADÉQUAT DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE RESPONSABILITÉ GOUVERNEMENTALE

Recommandations 22 et 23

Que l'enseignement supérieur soit mieux financé, une responsabilité qui appartient d'abord et avant tout à l'État. Si ce dernier n'était plus en mesure de remplir cette obligation, si le partage de la richesse collective ne pouvait plus se faire selon les mêmes paramètres parce qu'elle n'est plus suffisante et si des solutions nouvelles devaient être envisagées pour combler ce manque, l'État devrait en faire la démonstration et mettre lui-même ces solutions de l'avant, afin que les acteurs concernés et la population puissent en débattre. (Page 38)

Que les aménagements favorisant une plus grande efficacité du système d'enseignement supérieur soient mis en place afin de dégager des ressources qui pourront être réinvesties dans les collèges et dans les universités. (Page 39)

ANNEXE

LA FÉDÉRATION DES CÉGEPS : LA FORCE D'UN RÉSEAU⁴⁹

Les 48 collèges publics du Québec sont regroupés sur une base volontaire au sein de la Fédération des cégeps, créée en 1969 pour promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps.

La Fédération agit comme porte-parole officiel des cégeps, favorise la concertation de ses membres sur les questions qui les concernent collectivement et les représente lors de la négociation des conventions collectives. Elle diffuse de l'information auprès des collèges, de ses partenaires et des médias, et offre notamment aux établissements du réseau collégial des services et des conseils en matière de pédagogie, de financement, d'affaires juridiques, de ressources humaines et de relations de travail.

La Fédération organise un congrès bisannuel et décerne ses *Prix d'excellence* qui visent à souligner les réalisations exceptionnelles des membres du personnel des collèges. Elle organise aussi le concours *Science, on tourne!*, qui a pour objectif de stimuler l'intérêt des jeunes et des adultes pour la science et les techniques, et mettra sur pied cette année le projet *Science Azimuts*, axé sur des activités d'animation scientifique et technologique pour les jeunes du réseau collégial.

Sa structure

Les orientations et les objectifs de la Fédération des cégeps sont déterminés par l'assemblée générale, composée des directeurs généraux et des directrices générales, et des présidents et des présidentes des conseils d'administration des cégeps. Le conseil d'administration de la Fédération, formé en majorité de directeurs généraux et de directrices générales, voit à la mise en œuvre des priorités et des politiques retenues par l'assemblée générale. Cinq commissions qui regroupent près de 250 cadres des collèges mènent des travaux d'analyse et ont un rôle consultatif auprès de l'assemblée générale. Enfin, le forum des directeurs généraux et des directrices générales et le forum des présidents et des présidentes de conseil d'administration des collèges favorisent les échanges et la concertation et conseillent l'assemblée générale et le conseil d'administration de la Fédération.

Ses organismes partenaires

- Centre de liaison entreprises-éducation
- Carrefour de la réussite au collégial
- Cégep international
- Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec (RIASQ)
- Réseau trans-tech
- Centre collégial des services regroupés (CCSR)

⁴⁹ Fédération des cégeps, brochure corporative, Montréal, 4^e trimestre 2003, 15 p.

Cégep international

Créé en 1993, Cégep international est l'organisme dont s'est doté le réseau collégial afin de promouvoir les cégeps sur le plan international. Il informe les cégeps, suscite des échanges et des partenariats entre les 48 collèges qui en font partie et des établissements étrangers en plus de faciliter la coordination de leurs activités sur la scène internationale. Depuis 1999, Cégep International est étroitement associé à la Fédération des cégeps et, à cet égard, bénéficie de la force de tout un réseau.

Les cégeps sont actifs sur la scène internationale depuis plus de vingt ans. Ils ont participé à des centaines de projets et conclu des ententes de coopération en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe. L'une des missions de Cégep International est de soutenir les collèges qui proposent leur expertise à l'étranger, que ce soit à des établissements de formation, des gouvernements ou encore des entreprises. Concrètement, pour les jeunes qui fréquentent les collèges publics, les actions des cégeps et de Cégep International se traduisent par des stages à l'étranger, des échanges scolaires ou, encore, l'accueil d'étudiants étrangers.

Cégep international travaille également de pair avec le ministère de l'Éducation et il intervient sur toute question internationale qui interpelle le réseau collégial.

SOURCES DOCUMENTAIRES

- ASSEMBLÉE NATIONALE, COMMISSION DE L'ÉDUCATION, *Mandat d'initiative sur les fluctuations des effectifs scolaires*, Québec, mars 2003, 28 p.
- COHEN, Arthur, « Les *Community Colleges* ont le vent en poupe », *La société américaine*, revue électronique du Département d'État américain, juin 2002, p. 5-9.
- COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX ÉTUDES, *Modifications aux règles budgétaires applicables aux établissements de l'enseignement supérieur pour l'année 2003-2004*, Avis au ministre de l'Éducation, Québec, décembre 2002, 49 p.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION, *Les États généraux sur l'éducation 1995-1996, Exposé de la situation*, Québec, 1996, 132 p.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR L'ÉDUCATION, *Les États généraux sur l'éducation 1995-1996, Rénover notre système d'éducation : dix chantiers prioritaires*, Rapport final, Québec, 1996, 90 p.
- CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Des catalyseurs de l'innovation, Les centres de transfert et leur financement*, Québec, 2000, 110 p.
- CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION, *Les universités à l'heure du partenariat*, Québec, mai 2002, version abrégée, 26 p.
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS, Brochure corporative 2003-2004, Montréal, 2003, 15 p.
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Le cégep, une force d'avenir pour le Québec*, Plan de développement du réseau collégial public, Montréal, 2003, 115 p.
- FÉDÉRATION DES CÉGEPS, *Position de la Fédération des cégeps sur le Projet d'énoncé de politique à l'égard des universités*, Montréal, 1999, 8 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités*, Document de consultation, Québec, décembre 2003, 34 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Indicateurs de l'éducation*, Édition 2003, Québec, 2003, 140 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Politique québécoise de financement des universités*, Québec, 2000, 19 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Pour mieux assurer notre avenir collectif*, Politique québécoise à l'égard des universités, Québec, 2000, 37 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Prendre le virage du succès*, Plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, Québec, 1997, 55 p.

- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Rapport du Groupe intersectoriel de travail sur la formation à distance*, Québec, mai 2003, 90 p.
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE, *Des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*, Québec, avril 1993, 39 p.
- MINISTÈRE DE LA RECHERCHE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *Savoir changer le monde*, Politique québécoise de la science et de l'innovation, Québec, 2001, 169 p.
- PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC, *Égalité des chances et réussite en éducation, Priorités d'actions politiques pour les réseaux d'éducation québécois*, mars 2003, 40 p.
- UNIVERSITÉ MCGILL, UQÀM, UNIVERSITÉ CONCORDIA ET UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, *Fluctuations des clientèles dans le secteur de l'éducation*, Mémoire déposé à la Commission de l'éducation, Montréal, septembre 2002, 16 p.
- WALKER, Kenneth, « Argument en faveur de l'octroi d'une licence par les "Community Colleges" », *La Société américaine*, revue électronique du Département d'État américain, juin 2002, p. 16-19.